

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2024

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DE
LA CONVENTION DE
DELEGATION DE LA
GESTION
D'ACTIVITE DE
PLANIFICATION
FAMILIALE 2023
ENTRE LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE SENE-SAINT-
DENIS ET LA
COMMUNE DES
LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI par Mathias GOLDBERG, Gaëlle GIFFARD par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lucie FERRANDON.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA GESTION D'ACTIVITE DE PLANIFICATION FAMILIALE 2023 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE DES LILAS

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Le projet de PMI de Seine-Saint-Denis comprend des interventions :

- en direction des usagers :

Actions d'éducation et de promotion de la santé afin d'encourager l'acquisition d'aptitudes individuelles et l'autonomie ainsi que la création d'environnements favorables à la santé ;

Mise en place de parcours de santé « populationnel » afin d'améliorer la prise en charge des usagers et d'éviter les ruptures ;

Renforcement des actions selon l'approche du « aller vers » ;

- en direction des professionnels de la PMI :

Formation des professionnels afin de les mettre en capacité d'accompagner les usagers ;

Mise à disposition d'outils accessibles et adaptés pour soutenir l'information dispensée auprès des usagers ;

Mise à disposition de référentiels contribuant à l'amélioration des pratiques professionnelles.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la commune des Lilas.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le 5 février 2024

Le secrétaire de Séance

Lucie FERRANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240131-D13-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.